

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 29 Mars 2022

CO 417 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..67

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, CHUARD Valentin BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, CHAUVIN Roger, PERRARD Roland, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, LABBEZ Alain, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, DODANE Ghislaine, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Guy, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, LECOQ Yves à BOUDRY Jeanne, BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à BENETRUY Sylvain, ROBERT Bruno à VIONNET André, GAVAT Alain à RENAUD Jean Marie, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent à MAIRE Serge, JOURD'HUI André à GAILLARD Jean François, BOUILLET Françoise à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle, FLEURY Michel à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : PETIGNY Loïc, DECOTE Yves, GROS Roger, BUYS Nelly, CATHENOZ Catherine, MONTEVECCHIO Patrick, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENAUX Denis, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikael, RIGOLET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Convocation faite le : 23 Mars 2022

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Le 13 éphémère » à Arbois pour la création d'un espace de coworking

VU la demande de subvention formulée par l'association « 13 éphémère » installée à Arbois au 13 grande rue (Anciens locaux de la MJC) présidée par Mme Maude PIERRE ;

VU les activités de cette nouvelle association créée en mai 2021 consistant au « soutien du tissu social, culturel et économique au niveau local » ;

VU l'effectif actuel de l'association : 255 adhérents ou licenciés, dont 237 habitants le territoire de la CCAPS ;

VU le projet porté par l'association de création d'un espace de coworking composé de 5 postes, d'un bureau individuel (permettant également de recevoir des activités nécessitant l'accueil de public) ainsi que d'une salle de Réunion / Formation d'une capacité de 12 personnes ;

VU le budget prévisionnel attaché à ce projet d'un montant de 5 200 € TTC (non-récupération de la TVA) ainsi décomposé :

-Ameublement de la salle de Réunion / Formation : 1 450 €

-Vidéoprojecteur : 600 €

-Equipement du bureau individuel : 900 €

-Equipement mobilier de l'espace coworking (pour 5 postes de travail) : 2 000 €

-Communication : 250 €

VU la demande de subvention formulée par l'association à concurrence de 4 500 €, soit 80% ;

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Le 13 éphémère » à Arbois pour la création d'un espace de coworking

Sur proposition de la Commission « ECONOMIE - TOURISME – COMMERCE » qui s'est réunie le 15/03/2022 pour émettre un avis sur cette demande de subvention ;

VU la volonté exprimée par la CCAPS de soutenir ce projet de création d'un espace de coworking sur la commune d'Arbois au titre de sa compétence Développement économique ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Attribue au titre de sa compétence ECONOMIQUE, une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association « Le 13 » basée à Arbois dans le cadre de son projet de création d'un espace de Coworking ;

2/ Autorise Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à cette décision.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

